



ENQUETE SUR LES CANDIDATURES A DES PROJETS LIFE

Novembre 2024





SOMMAIRE

1. Informations générales	3
2. Motivations et objectifs	4
2.1. Principales motivations pour candidater à un projet LIFE	4
2.2. Principaux objectifs recherchés avec le dépôt d'un projet LIFE	4
3. Préparation du projet	5
3.1. Préparation de la candidature	5
3.2. Difficultés principales identifiées pour candidater à un projet LIFE	6
3.3. Accompagnement au dépôt de la candidature	6
3.4. Temps de préparation	6
3.5. Nombre d'ETP nécessaire	6
4. Expérience avec le programme LIFE	6
4.1. Clarté des exigences et critères du programme LIFE	6
4.2. Obstacles administratifs ou techniques identifiés lors du processus de candidature	7
4.3. Obstacles financiers identifiés lors du processus de candidature	8
4.4. Soutien à améliorer pour le dépôt de candidatures à des projets LIFE	8
4.5. Avis sur un accompagnement spécifique dédié aux structures porteuses et animatrices Natura 2000	9
5. Résultats de la candidature	9
6. Recommandations pour le processus de candidature	9
6.1. Recommandations pour faciliter le processus de candidature	9
6.2. Conseils à des structures souhaitant soumettre une candidature	10
7. Mise en œuvre du projet LIFE	11
7.1. Bénéfices des projets LIFE en termes de conservation/restauration de la biodiversité	11
7.2. Bénéfices des projets LIFE en termes de développement du territoire	12
7.3. Atouts et forces de mise en œuvre d'un projet LIFE	13
7.4. Faiblesses de mise en œuvre d'un projet LIFE	14

PREAMBULE

Enquête envoyée par mail à la liste de diffusion de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires et transmise au réseau des conservatoires d'espaces naturels par la FCEN.

Depuis 1992, le programme européen LIFE vise à co-financer des projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Le Ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques a récemment mandaté l'IGEDD pour examiner des solutions visant à augmenter le nombre et la qualité des projets français pouvant bénéficier du programme LIFE, en s'inspirant notamment des pratiques d'autres pays européens. Parallèlement, les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne sont en cours et soulèvent des interrogations quant au financement du programme LIFE.

Dans ce cadre, la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires a souhaité recueillir des retours d'expérience concernant la candidature à des projets LIFE afin d'identifier les points de blocage et leviers d'amélioration pour les futures candidatures françaises.

Nombre de réponses reçues au 28/11/2024 : 38

1. Informations générales

Tableau 1 : profil des répondants (cf. annexe 1 – liste des structures)

Parcs naturels régionaux	10
Conservatoires d'espaces naturels	10
Syndicats mixtes + EPTB	7
Collectivités	5
Réseaux nationaux : OFB, FCEN	3
Régions	1
DREALs	1
Fédération des Parcs naturels wallons	1
Total	34

Tous les répondants connaissent le programme LIFE.

32 répondants ont déjà participé à un ou plusieurs programmes LIFE :

Tableau 2 : type de participation à un programme LIFE (32 répondants)

Coordinateur	21
Bénéficiaire associé	20
Partenaire technique	4
Entité affiliée	1
Sous-traitant	1

24 répondants ont déjà soumis une ou plusieurs candidatures à un projet LIFE.

Les sites Natura 2000 sont les aires protégées les plus ciblées.

Nombre de projets déposés par structure (entre 1995 et 2024) : entre 1 et 8.

Le sous-programme le plus visé est « Nature et Biodiversité » (20 occurrences) devant « Atténuation du changement climatique et adaptation » (7 occurrences).

Pour les structures n'ayant jamais déposé de projets, les principaux freins sont :

- Ingénierie : temps de préparation, équipe projet dédiée nécessaire ;
- Financement : avances de trésorerie ; contreparties financières (reste à charge de 60%), financement du montage du projet ;
- Complexité du montage administratif ;
- Accompagnement : pas de structure d'accompagnement facilement accessible en Wallonie.

2. Motivations et objectifs

2.1. Principales motivations pour candidater à un projet LIFE

Tableau 3 : principales motivations pour candidater à un projet LIFE (35 répondants)

Financement pour des actions de conservation/restauration	88 %
Financement pour la mise en œuvre de nouvelles actions (recherche, acquisition foncière, programme de réintroduction...)	68 %
Mobilisation des réseaux d'acteurs	54 %
Valorisation du site Natura 2000	28 %
Pérennisation des financements	26 %

2.2. Principaux objectifs recherchés avec le dépôt d'un projet LIFE

1/ Conservation et restauration des habitats naturels

- Maintenir ou restaurer la biodiversité en réhabilitant les habitats dégradés, en créant des conditions favorables pour des espèces spécifiques ou en restaurant la TVB ;
- Protéger des habitats d'importance communautaire (directive Habitats et directive Oiseaux) ;
- Sauvegarder des espèces en danger critique d'extinction, en priorisant leur conservation dans des écosystèmes uniques (comme le criquet de Crau et d'autres espèces d'intérêt communautaire).

2/ Adaptation au changement climatique et résilience des écosystèmes

- Développer des Solutions fondées sur la Nature pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire l'empreinte écologique des activités humaines ;
- Restaurer les tourbières, qui jouent un rôle essentiel dans le stockage de carbone, contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique ;
- Mettre en œuvre des outils d'adaptation pour les forêts et les pratiques agricoles afin de protéger les milieux naturels tout en répondant aux besoins humains.

3. Mobilisation des réseaux d'acteurs et partenariats

- Créer des réseaux de collaboration pour la gestion durable des sites ;
- Établir des partenariats durables pour l'échange de connaissances, notamment avec des scientifiques de premier rang, afin d'améliorer les pratiques de conservation et de restauration ;
- Impliquer des acteurs non conventionnels, comme les armées dans la gestion de sites Natura 2000 sur terrains militaires, pour démontrer le potentiel de collaboration en faveur de la biodiversité.

4. Développement de connaissances et suivi scientifique

- Améliorer la compréhension des écosystèmes, en particulier des tourbières et des milieux hydrologiques, à travers des recherches spécialisées ;
- Mettre en place des dispositifs de suivi pour évaluer l'efficacité des actions de conservation, identifier les meilleures pratiques et adapter les stratégies en fonction des résultats ;
- Partager ces connaissances à travers des campagnes de communication, pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et aux actions menées.

5. Actions ambitieuses

- Financer des projets coûteux et complexes qui dépassent les possibilités de financements locaux ;
- Créer un effet de levier pour attirer des partenaires et des fonds supplémentaires, soutenant ainsi des opérations de grande ampleur ;
- Assurer la pérennité des actions par des financements dédiés aux suivis et à l'entretien, évitant que les efforts de restauration ne s'essouffent après la phase initiale.

3. Préparation du projet

3.1. Préparation de la candidature

Tableau 4 : préparation de la candidature (31 répondants)

Ressources internes avec ETP stable	84 %
Ressources internes avec une nouvelle embauche*	24 %

*CDD (6 réponses/7) – CDI (1 réponse/7)

3.2. Difficultés principales identifiées pour candidater à un projet LIFE

Tableau 5 : aspects de la candidature les plus difficiles (27 répondants)

Montage du dossier technique	60 %
Montage de la partie administrative du projet	56 %
Estimation du budget	52 %
Respect des critères européens	26 %
Identification des financeurs	18 %
Identification des partenaires	7 %

Précisions :

- Montage du dossier technique : anticiper des actions très mûres ;
- Identification des financeurs : recherche des cofinancements ;
- Respect des critères européens : délais contraints, nécessité d'être bon sur tous les critères de candidature.

3.3. Accompagnement au dépôt de la candidature

Tableau 6 : accompagnement à la candidature (28 répondants)

Collaboration avec d'autres partenaires	44 %
Accompagnement du MTE	40 %
Prestataire externe / consultant	20 %

59 % des répondants ont bénéficié de conseils de la part de structures ayant déjà déposées un ou des projets LIFE.

3.4. Temps de préparation

De 6 à 18 mois – moyenne : 12 mois

3.5. Nombre d'ETP nécessaire

De 0,3 à 4 ETP (appui ponctuel) – moyenne : 1 ETP

4. Expérience avec le programme LIFE

4.1. Clarté des exigences et critères du programme LIFE

Tableau 7 : clarté des exigences européennes (30 répondants)

Très clairs	63 %
Moyennement clairs*	34 %
Peu clairs*	3 %

*Précisions :

- Présentations de clarifications par l'OiEau (Office International de l'Eau) qui a joué le rôle d'assembler pour garantir la cohérence et combler les lacunes ;
- Sentiment que l'analyse dépend beaucoup de l'examineur ;

- Le dossier est très long et surement parfois complexe à saisir pour un examinateur qui ne parle pas toujours très bien français / difficultés à communiquer en anglais avec les examinateurs pour les porteurs de projets français ;
- Nécessité d'une mise à jour en continu car modifications quasi- annuelles du règlement et du dossier de candidature ;
- Ligne de démarcation entre les différents types d'appel à projets peu claire (Life Nature ou Biodiv).

4.2. Obstacles administratifs ou techniques identifiés lors du processus de candidature (10 répondants sur 29 ; 19 répondants n'ont pas perçu d'obstacles) :

1/ Obstacles administratifs :

- Difficulté à obtenir des engagements formels et à définir clairement les responsabilités de chaque partenaire, notamment avec les collectivités souhaitant être de simples bénéficiaires ;
- Problèmes de répartition budgétaire, de gestion de la TVA et de définition précise des objectifs et des actions à entreprendre, en raison de l'incertitude sur les résultats possibles.

2/ Complexité de la plateforme et du dossier de candidature :

- La plateforme Funding and Tenders s'est avérée peu intuitive, avec de nombreuses étapes complexes, ce qui a ralenti le dépôt de la candidature ;
- Le contenu du dossier manquait de clarté dans la répartition des éléments techniques, entraînant des redondances et des incertitudes quant à l'intégration des informations nécessaires ;
- Interface E-Proposal assez rigide.

3/ Interactions avec les experts de la Commission Européenne :

- Les experts de la Commission Européenne ont parfois remis en question l'expertise des porteurs de projet, nécessitant de nombreux échanges et justifications pour valider les choix des actions proposées ;
- Les indicateurs de performance (KPI) étaient flous et difficiles à remplir, compliquant la démonstration de l'impact attendu du projet ;
- Accès limité aux exemples de candidatures réussies /difficile d'obtenir des exemples de dossiers exemplaires d'autres structures, privant l'équipe de repères pour améliorer la qualité de la candidature ;
- La pandémie de COVID-19 a également entravé les échanges, rendant les interactions et la coordination encore plus difficiles.

4/ Collecte de données :

- La première partie de la candidature, qui nécessitait de fournir un contexte général, a été complexe à rédiger en raison du manque d'informations générales et de données géographiques précises pour démontrer l'impact du projet.

4.3. Obstacles financiers identifiés lors du processus de candidature (13 répondants sur 30 ; les autres n'ont pas perçu d'obstacles) :

- **Difficultés à obtenir des cofinancements confirmés** : la candidature nécessitait des engagements formels de cofinanceurs, avec des formulaires signés comportant la mention "confirmée". Bien que cela ne représente pas un engagement juridique, certains cofinanceurs ont refusé de signer avec cette mention, ce qui a conduit à augmenter temporairement l'autofinancement du coordinateur pour équilibrer le budget. Cette situation a créé une charge financière additionnelle et a ajouté une complexité à la gestion budgétaire.
- **Besoin de financer en amont et démarcher activement les cofinanceurs** : il a été nécessaire de couvrir certains coûts, comme les postes de personnel et les études préalables, avant même d'obtenir les financements principaux. Ces études étaient cruciales pour affiner le positionnement du projet et préciser les actions prévues. Le financement de cette phase initiale a été un obstacle, soulignant le besoin de soutien financier dès le début.
- **Complexité et charge de travail pour mobiliser de nombreux cofinanceurs** : dans un cas précédent, le projet a dû rassembler 19 cofinanceurs, ce qui a considérablement alourdi le travail administratif pour obtenir les courriers d'engagement. Certains financeurs exigent un passage en commission avant de pouvoir rédiger un engagement, mais cette approbation ne peut souvent avoir lieu qu'après dépôt de la candidature, créant un paradoxe ("le serpent qui se mord la queue").
- **Experts de la CE** : les experts de la CE ont remis en question certains choix financiers, notamment les estimations de coûts et les budgets alloués. De nombreux échanges ont été nécessaires pour défendre les choix budgétaires et fournir des preuves supplémentaires, ajoutant une charge de travail considérable et de la pression pour respecter les exigences des évaluateurs.
- **Problèmes d'interface et de compréhension de la plateforme de dépôt** : la plateforme Funding and Tenders a été perçue comme peu intuitive, avec des étapes et une organisation complexe qui ont ralenti le processus de dépôt de la candidature et rendu la gestion budgétaire difficile.
- **Difficulté à mobiliser des contreparties nationales et autofinancement élevé** : l'absence de partenaires suffisants pour cofinancer le projet a entraîné une part d'autofinancement plus élevée que prévu. La mobilisation de financements nationaux s'est avérée particulièrement ardue, ajoutant de la pression financière au coordinateur et compliquant l'équilibre budgétaire de la candidature.

4.4. Soutien à améliorer pour le dépôt de candidatures à des projets LIFE

Tableau 8 : type de soutien manquant (19 répondants)

Assistance financière pour la préparation	63 %
Aide à la rédaction	37 %
Formation sur le montage des projets LIFE	26 %
Formation sur la plateforme de dépôt	10 %
Autre	Appui "politique" pour faciliter l'engagement des financeurs

4.5. Avis sur un accompagnement spécifique dédié aux structures porteuses et animatrices Natura 2000 (13 réponses) :

Un accompagnement spécifique et renforcé pour les structures porteuses et animatrices Natura 2000 serait hautement pertinent. Cela inclut des formations dédiées, un réseau de soutien entre porteurs de projets et un engagement des têtes de réseau pour diffuser les informations clés. Ce soutien contribuerait à une meilleure compréhension des exigences de la Commission, tout en renforçant la capacité des structures à mobiliser des cofinancements et à respecter les formalismes requis, augmentant ainsi leurs chances de succès.

5. Résultats de la candidature

La candidature de 27 répondants sur 33 a été acceptée, en 1 fois pour 21 d'entre eux et en 2 fois pour les autres soit environ 77 % de réussite du premier coup.

Des retours ou suggestions pour améliorer la candidature ont été reçus par 5 répondants et ont été facilement intégrables au projet pour 4 d'entre eux.

6. Recommandations pour le processus de candidature

6.1. Recommandations pour faciliter le processus de candidature à un projet LIFE (24 répondants) :

- **Appui financier** : un cofinancement systématique des projets par le ministère de l'Environnement, comme cela se fait dans certains pays, pourrait lever certains freins.
- **Soutien technique pour la rédaction** : les candidats auraient besoin d'un appui pour rédiger les parties générales et argumentatives de leur dossier, afin de mieux démontrer l'importance et l'impact de leur projet.
- **Mise en place d'une équipe spécialisée** : la création d'une équipe dédiée à l'ingénierie financière et au montage de projets LIFE, disposant de temps pour accompagner quelques projets sélectionnés chaque année, serait bénéfique pour renforcer la qualité et la viabilité des candidatures.
- **Formation des porteurs de projet** : il serait utile de former les candidats en amont pour qu'ils maîtrisent les exigences des projets LIFE (« règles du jeu » et critères de sélection) et augmentent ainsi leurs chances de succès.
- **Accessibilité accrue pour les structures moins expérimentées** : l'accompagnement devrait être revu pour permettre aux petites structures et aux organisations sans grande expérience des projets LIFE de candidater. Cela garantirait une égalité des chances et encouragerait la diversité des candidats.
- **Accompagnement spécialisé et processus de dépôt** : poursuivre le recours à des experts externes dans le montage des dossiers (Enviropea). Le dépôt en deux phases (notamment avec une note de concept en phase préliminaire) offre une approche plus progressive pour les candidats.

6.2. Conseils à des structures souhaitant soumettre une candidature (24 répondants) :

1/ Estimation réaliste du projet :

- Limiter le nombre de livrables pour éviter des engagements trop lourds ;
- Assurer des budgets réalistes, en tenant compte de l'inflation et en incluant une marge de sécurité (+1/3 des estimations) pour anticiper les imprévus. La sous-évaluation des coûts peut devenir un obstacle majeur.

2/ Travail en amont :

- Concevoir un projet structuré bien avant l'appel à candidatures, en intégrant les partenaires techniques et les co-financeurs dès le début ;
- Créer un noyau de coordination avec une équipe de base (coordinateur, responsable administratif/financier, chargé de communication) et ajouter des experts en fonction des besoins.

3/ Réseautage et retour d'expérience :

- S'appuyer sur les retours d'anciens porteurs de projet et consulter des dossiers précédents pour mieux saisir les attentes ;
- Assister aux événements dédiés (ex. Interlife francophones) et demander de l'aide à des structures comme Enviropea pour faciliter l'apprentissage ;

4/ Implication des bénéficiaires associés :

- Co-construire le projet avec les bénéficiaires et partenaires pour bien définir leurs rôles et contributions, en vérifiant leur fiabilité dès le départ ;
- Intégrer des partenaires internationaux pour bénéficier d'une expérience élargie et renforcer la crédibilité du projet.

5/ Compréhension approfondie des critères LIFE :

- Maîtriser les « règles du jeu » dès le début du projet (ex. critères transnationaux, impacts sur la biodiversité, réplication des actions) ;
- Bien suivre les guidelines, même si elles sont parfois complexes, en les ayant en amont pour mieux orienter les choix d'actions et les investissements.

6/ Importance de la communication :

- Ne pas sous-estimer les actions de communication et de sensibilisation, cruciales pour la visibilité et la mise en valeur des résultats ;
- Prévoir des rendus et rapports intermédiaires annuels pour suivre les avancées et faciliter la remontée des données.

7/ Investissement de temps :

- Prévoir un an de préparation pour un montage solide, en réservant des plages de travail dédiées et régulières, avec un engagement de toute l'équipe ;
- S'entourer de personnes compétentes, bien organisées et prêtes à travailler intensivement dans les semaines précédant la soumission.

7. Mise en œuvre du projet LIFE

7.1. Bénéfices des projets LIFE en termes de conservation/restauration de la biodiversité (31 répondants)

1/ Impact sur les écosystèmes et la biodiversité :

- Restauration de divers habitats naturels, comme les marais salés, les lagunes côtières, les rivières et les tourbières, avec des impacts concrets sur les espèces et les habitats. Par exemple, la restauration de 150 ha de lagunes, la création d'îlots pour la nidification d'espèces comme l'Avocette élégante, et le maintien des stocks de carbone grâce à la réhabilitation de tourbières ;
- Sur les rivières, des projets ont amélioré la conservation des sites Natura 2000 et restauré les continuités écologiques, impactant positivement l'état morphologique des cours d'eau ;
- Les forêts adaptées au changement climatique, même sans focus initial sur la biodiversité, bénéficient de ces efforts, soutenant une biodiversité fonctionnelle par la diversification et l'irrégularisation des plantations ;
- Lancement de dynamiques de retrait de déchets.

2/ Renforcement des connaissances :

- Les projets LIFE ont permis d'améliorer les connaissances sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (HIC), conduisant à des mises à jour des statuts de certaines espèces (ex : le Desman des Pyrénées) ;
- L'acquisition de données importantes, notamment via des partenariats (ex : collecte de 35 000 données naturalistes sur terrains militaires), enrichit la compréhension des écosystèmes et permet d'actualiser des documents de gestion et des plans de conservation.

3/ Réseau d'acteurs et partage des expériences :

- La constitution de réseaux d'acteurs et de partenariats (comme ceux avec les CEN et le MINARM) a favorisé la mutualisation des expériences, la mise en œuvre de 50 expérimentations sur la biodiversité, et le développement de stratégies spécifiques, telles qu'une stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité ;
- L'effet starter des projets LIFE a initié de nouvelles dynamiques de restauration environnementale et a mobilisé des partenaires locaux, renforçant les capacités et les réseaux d'acteurs engagés.

4/ Développement de méthodologies et d'outils :

- Des approches variées de restauration (surfaces étendues, méthodes diversifiées pour les milieux et le réseau hydrographique) ont permis de tester et affiner des méthodologies novatrices, notamment pour la gestion des corridors écologiques autour des axes de communication (autoroutes, voies ferrées), intégrant des plans de gestion différenciée ;
- L'outil SIG prototype développé pour intégrer les données de biodiversité et les guides méthodologiques créés constituent des avancées pour la gestion environnementale sur des terrains variés, dont les terrains militaires ;

- Outils de sensibilisation : application Nav&Co...
- Outils de qualification des interactions activités humaines/milieu : référentiels techniques, site dédié
- Outils pour renforcer la gouvernance des sites

5/ Articulation avec d'autres types d'actions :

- Les projets LIFE ont permis de mettre en œuvre des actions de gestion et de restauration à grande échelle (ex : restauration de 40 km de rivière), concrétisant la conservation de la biodiversité. Des efforts ont été orientés vers l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques, renforçant leur résilience et intégrant des bénéfices pour la biodiversité même pour des projets non spécifiquement centrés sur celle-ci.

7.2. Bénéfices des projets LIFE en termes de développement du territoire (28 répondants)

1/ Restauration des fonctions écologiques des zones humides :

- Plusieurs projets soulignent la restauration de marais et de tourbières, visant à rétablir leurs fonctions écologiques essentielles, comme le cycle de l'eau et la régulation de l'azote.

2/ Soutien à l'agriculture et biodiversité :

- La valorisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement est bien représentée. Par exemple, la restauration de landes en lien avec la filière agricole, la mise en place de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) pour les paludiers ou un soutien aux agriculteurs intégrant la biodiversité dans leurs pratiques.
- La collaboration entre agriculteurs et d'autres acteurs, comme les militaires pour maintenir des milieux ouverts, illustre une synergie permettant de préserver les espaces tout en soutenant l'agriculture.

3/ Mobilisation des parties prenantes :

- Certaines initiatives favorisent la mobilisation de multiples acteurs, incluant des professionnels, le grand public, les services de l'État et des élus. Cela est particulièrement visible dans les thématiques marines, où il y a une sensibilisation accrue à la vulnérabilité des habitats marins et à l'importance de leur préservation.
- Des actions de communication et de montée en compétences, comme les conférences ou colloques, sont intégrées dans les projets LIFE, favorisant une meilleure appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs du territoire.

4/ Adaptation au changement climatique :

- Le programme LIFE semble jouer un rôle important dans la fourniture d'outils d'adaptation climatique : application mobile de décision pour les gestionnaires forestiers, démonstrations pratiques et conférences...
- Des infrastructures, comme un outil hydroélectrique adapté, et des mobilités douces montrent que l'optimisation des ressources est également intégrée à la réflexion pour répondre aux enjeux climatiques.

5/ Développement économique local et emploi :

- Les projets LIFE offrent des opportunités économiques en créant des emplois pour des études et travaux d'aménagement, et en développant des filières liées aux travaux écologiques dans les zones humides.
- La mention de filières autour des déchets de gestion des espaces verts montre l'intérêt de valoriser les produits issus de l'entretien de la biodiversité, renforçant l'économie circulaire locale ;

6/ Renforcement des réseaux de conservation :

- Les réponses indiquent un renforcement des réseaux de protection de la biodiversité à travers la visibilité accrue, les compétences spécialisées des acteurs, et l'amélioration de la gestion des sites Natura 2000, par exemple. Le soutien à un réseau d'agriculteurs pour une agriculture favorable à la biodiversité représente aussi une avancée dans l'intégration de la biodiversité dans les pratiques locales.
- La dynamique de restauration enclenchée sur un marais a conduit à la création d'une ZPENS (Zone de Préservation d'Espaces Naturels Sensibles).

7.3. Atouts et forces de mise en œuvre d'un projet LIFE (26 répondants)

1/ Financements conséquents :

- Les projets LIFE offrent des ressources financières importantes, avec une souplesse dans l'utilisation du budget, permettant l'ajustement des actions en cours de projet et même des changements de budget d'une action à l'autre. Cela est perçu comme une force pour adapter les projets aux réalités du terrain et pour mener des actions de grande envergure ;
- La flexibilité quant aux pourcentages de soutien de l'Union Européenne (UE) pour chaque action spécifique facilite également la complétion des plans de financement, ce qui serait difficile sans cet ajustement.

2/ Longue durée des projets :

- La durée étendue des projets (souvent 5 à 8 ans) permet une vision pluriannuelle, nécessaire pour des initiatives complexes, notamment celles qui incluent des diagnostics, la mise en œuvre de mesures, des suivis, et une évaluation approfondie des résultats ;
- Une durée de financement plus longue garantit la stabilité des actions et des équipes. Elle facilite le développement d'actions ambitieuses, de partenariats techniques, et l'intégration d'objectifs à long terme, comme l'appropriation des outils et des pratiques par les acteurs locaux pour assurer la durabilité des initiatives.

3/ Mobilisation d'un large réseau de partenaires et financeurs :

- Les projets LIFE sont une plateforme de coopération entre acteurs variés (publics, privés, gestionnaires, instituts de recherche) à une échelle souvent nationale, voire internationale, permettant d'enrichir le projet par des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expérience. Cette dynamique attire souvent d'autres partenaires et financeurs au fil du projet, renforçant ainsi la capacité d'action et le financement disponible.

4/ Expertise scientifique :

- L'accompagnement scientifique et la validation des résultats grâce à des suivis et des études sont perçus comme des éléments clés pour garantir la pertinence et la crédibilité des actions ;
- Des outils de suivi standardisés et des partenariats avec des bureaux d'étude sont souvent mobilisés pour assurer le suivi permettant d'avoir des résultats transférables et répliquables à d'autres territoires.

5/ Visibilité et communication :

- Les projets LIFE bénéficient d'une visibilité internationale et permettent de confronter les idées, d'échanger avec des porteurs de projets similaires et d'adopter des pratiques éprouvées ailleurs. Cette dimension favorise la reconnaissance et la diffusion des bonnes pratiques et sensibilise aussi les acteurs locaux et le grand public ;
- Les financements LIFE incluent un volet communication conséquent pour sensibiliser, éduquer, et assurer la dissémination des résultats. Cet aspect contribue également à fédérer les acteurs autour d'un récit commun sur la conservation et la biodiversité.

6/ Effet fédérateur et structuration des projets :

- Le programme LIFE offre un cadre rigoureux mais constructif, permettant de fédérer de nombreux acteurs autour d'objectifs communs et d'élaborer des projets plus matures et ambitieux. Le projet agit ainsi comme un catalyseur, rendant possible une coopération et des actions d'envergure difficilement réalisables avec d'autres dispositifs.
- Des initiatives comme ELMEN apportent un accompagnement humain qui compense la rigueur des exigences du programme, ce qui est fortement apprécié pour faciliter le suivi et le reporting du projet.

7.4. Faiblesses de mise en œuvre d'un projet LIFE (26 répondants)

1/ Lourdeurs administratives et rigueur des processus :

- Les projets LIFE nécessitent un montage administratif et financier complexe, avec une importante charge de travail pour monter le dossier de candidature et assurer le suivi. Cette lourdeur est perçue comme dissuasive, surtout pour les structures sans ressources administratives suffisantes ;
- La rigidité du cadre rend difficile toute adaptation des actions en cours de projet, les modifications nécessitant l'accord de l'Union Européenne. Cela peut limiter la réactivité des porteurs de projet face aux changements de contexte.

2/ Manque de flexibilité financière :

- Bien que les financements LIFE soient conséquents, la rigidité budgétaire et la complexité du cofinancement rendent difficile l'ajustement aux évolutions de coûts ou à des dépenses imprévues ;
- Les structures doivent parfois faire face à des problèmes de trésorerie, en particulier entre le dernier acompte et le solde, ce qui complique la gestion des fonds pour les bénéficiaires.

3/ Pression et intensité des objectifs :

- Les exigences du programme LIFE mettent une forte pression sur les porteurs de projets pour atteindre les objectifs fixés, avec peu de marge de manœuvre. Cela demande une coordination technique et administrative rigoureuse et une intensité dans le suivi qui peut être difficile à maintenir, surtout sur le long terme.

4/ Besoin de compétences techniques et administratives internes :

- Le succès d'un projet LIFE dépend de la disponibilité de compétences techniques et administratives solides en interne, en particulier pour le coordinateur. L'absence de ces compétences peut compromettre la qualité et la fluidité de la mise en œuvre ;
- Le manque de personnel qualifié dans certaines structures ou le manque d'accompagnement technique peut engendrer des doutes et des incertitudes, freinant la progression.

5/ Difficulté d'alignement avec les cofinanceurs :

- Les règles des cofinanceurs, souvent incompatibles en termes de périodes ou de critères d'éligibilité, rendent difficile la gestion et le cumul des financements.

6/ Dépendance au financement LIFE et arrêt des actions :

- Lorsque les financements LIFE s'arrêtent, les actions risquent de cesser, faute de fonds alternatifs. Cela met en évidence la dépendance au programme et la nécessité de trouver des sources de financement durables pour maintenir les efforts après la fin du projet.

7/ Problèmes de volonté politique et relais :

- Certains projets signalent une absence de volonté politique locale ou de relais par les élus, ce qui limite l'engagement des acteurs territoriaux et peut freiner l'impact et la durabilité des actions.

8/ Complexité du reporting et de l'évaluation :

- Le reporting reste une tâche lourde et chronophage, même si des améliorations ont été apportées dans l'accompagnement. Cette complexité, combinée au suivi administratif rigoureux, ajoute une charge de travail considérable pour assurer la conformité avec les exigences de LIFE.

Annexe 1 – Liste des répondants

STRUCTURE	REPODANT
PNR NARBONNAISE	FORTUNE-SANS KATTALIN
SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	AYÇAGUER JULIE
PNR SCARPE-ESCAUT	THURETTE AURELIEN
PNR GRANDS CAUSSES	LAURE JACOB
PNR DU GOLFE DU MORBIHAN	BOULET ANNE
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR	PONTET SARAH
PNR ARMORIQUE	BOURDOULOUS JEREMIE
COMMUNE DE FRETTERANS	BRUN ISABELLE
DREAL CVL	COLAS SEBASTIEN
EPIDOR	ROUTET MAËLLE
PNR DU MARAIS POITEVIN	PERROCHEAU ELISE
SMEAG	PANTAROTTO MAXIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	SCHOENFELDER VICTOR
CEN NOUVELLE-AQUITAINE	LE MOAL TANGI
CAP ATLANTIQUE LA BAULE-GUERANDE AGGLO	METAYER VALERIANE
CEN FRANCHE-COMTE	CALVAR EMILIE
CEN PACA	LIOT ELODIE
CEN RHONE ALPES	GREFF NICOLAS
CEN CORSE	GERARD FABIENNE
PNR SCARPE ESCAUT	CASTELLI MATHILDE
PNR HAUT-LANGUEDOC	PARAYRE MARIE-JULIE
SMIGIBA	HUSTACHE ERIC
CEN PACA	CRIFO CAMILLA
ONOZ	RASSAU JEAN-NOËL
CEN OCCITANIE	NEMOZ MELANIE
OFB	TOISON VINCENT
FEDERATION DES PARCS NATURELS WALLONS	MATHELART CHARLOTTE
FEDERATION DES CEN	VIEL MANON
PNR DU HAUT-LANGUEDOC	CASQUET JULIANE
CEN HAUTS-DE-FRANCE	MEUNIER FRANCIS
CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	THOMAS JEAN-NOEL
CEN CHAMPAGNE-ARDENNES	DETCHEVERRY PIERRE
OFB	SABOUA PAUL
PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN	VILLA OLIVIER
SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON	CHANABE JEAN-MARIE
EPTB SAONE ET DOUBS	TERREL NICOLAS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	LEVISSE PIERRE
ASTERS-CEN74	BERTHET SEVERINE